CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE FRANCHE-COMTÉ		
AVIS N°2014-2		
Date validation officielle : 21/03/2014	**Objet** : Classement en Réserve naturelle régionale de la Grotte de Baume (70)	**Vote** : Avis favorable

Examen par le Groupe de travail "Espaces protégés" du CSRPN
Le groupe de travail, réuni le 11 mars 2014, a examiné le dossier de demande d'agrément en Réserve naturelle régionale de la Grotte de la Baume, proposé par la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté (CPEPESC), présenté par Carole PUSTERLA, rédactrice du dossier d'agrément en tant que chargée de mission à la CPEPESC.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN
Lors de la séance plénière du 21 mars 2014, les membres du CSRPN ont entendu la présentation du dossier par Carole PUSTERLA et les conclusions de Pascal MOESCHLER, rapporteur.

Vu l'arrêté préfectoral du 25/02/1988 classant la Grotte de la Baume en Réserve naturelle volontaire,
Vu le transfert de compétence au Conseil régional le 27/02/2002 des réserves naturelles régionales,
Vu la fin d'agrément de la Réserve naturelle régionale de la Grotte de la Baume depuis le 25/02/2006,
Vu l'arrêté préfectoral de protection de biotope des grottes de la Baume Noire, de la Baume et de Beaumotte-les-Pins du 21/12/2007,
Vu le dossier de demande d'agrément en Réserve naturelle régionale déposé en 2014 par la CPEPESC,
Vu la demande d'avis formulée par le Conseil régional de Franche-Comté,

Considérant :
- que le site proposé présente un très fort intérêt régional et national pour la conservation des chiroptères avec notamment la présence d'une population importante de Minioptères de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) lors des périodes de transit et de plusieurs espèces de Rhinophilidés et de Vespertilionidés en hivernage,
- qu'il s'intègre parfaitement dans le cadre d'un réseau fonctionnel de sites de cavités à chiroptères en Franche-Comté,
- l'intérêt du réservoir potentiel de colonisation des cavités franc-comtoises pour les régions et pays limitrophes,
- la nécessité de préserver la quiétude et l'intégrité de cette cavité naturelle constituant une vitrine nationale qu'il convient de valoriser,
- le bon niveau de concertation qui a permis de concilier les enjeux environnementaux et les facteurs de complexité et de faisabilité avec l'appropriation des acteurs locaux pour aboutir à ce projet de classement,
- l'intérêt que peut revêtir la falaise encadrant la cavité naturelle et l'absence de fréquentation de la cavité depuis la pose d'une grille à l'entrée en 1996 permettant de disposer d'un site vierge de perturbations humaines depuis presque 20 ans,

le CSRPN :
- encourage la préservation pérenne d'un réseau fonctionnel de cavités à chiroptères sur les 15 sites identifiés d'intérêt à l'échelle régionale, en lien avec la Suisse et la Bourgogne,
- incite à prendre plus en considération les enjeux environnementaux permettant la mise en œuvre de mesures de protection sur les sites d'intérêt le nécessitant,
- souhaite une approche interrégionale et internationale pour la préservation des chiroptères,
- souligne le besoin d'acquérir plus de connaissances sur la génétique et la biologie des populations de chiroptères,
- considère que le suivi à long terme entrepris en Franche-Comté et les conditions locales rassemblent les conditions propices à la mise en place d'une méthodologie et des outils technologiques qui permettraient de mieux standardiser les méthodes d'études de la dynamique des populations et les indicateurs de suivi, méthodes qui serviraient de modèle franc-comtois d'intérêt national voire international.

Avis du CSRPN N° 2014–2 : le CSRPN émet un avis favorable sur le classement en Réserve naturelle régionale de la Grotte de la Baume.

Le Président du CSRPN
Jean-Pierre HÉROLD